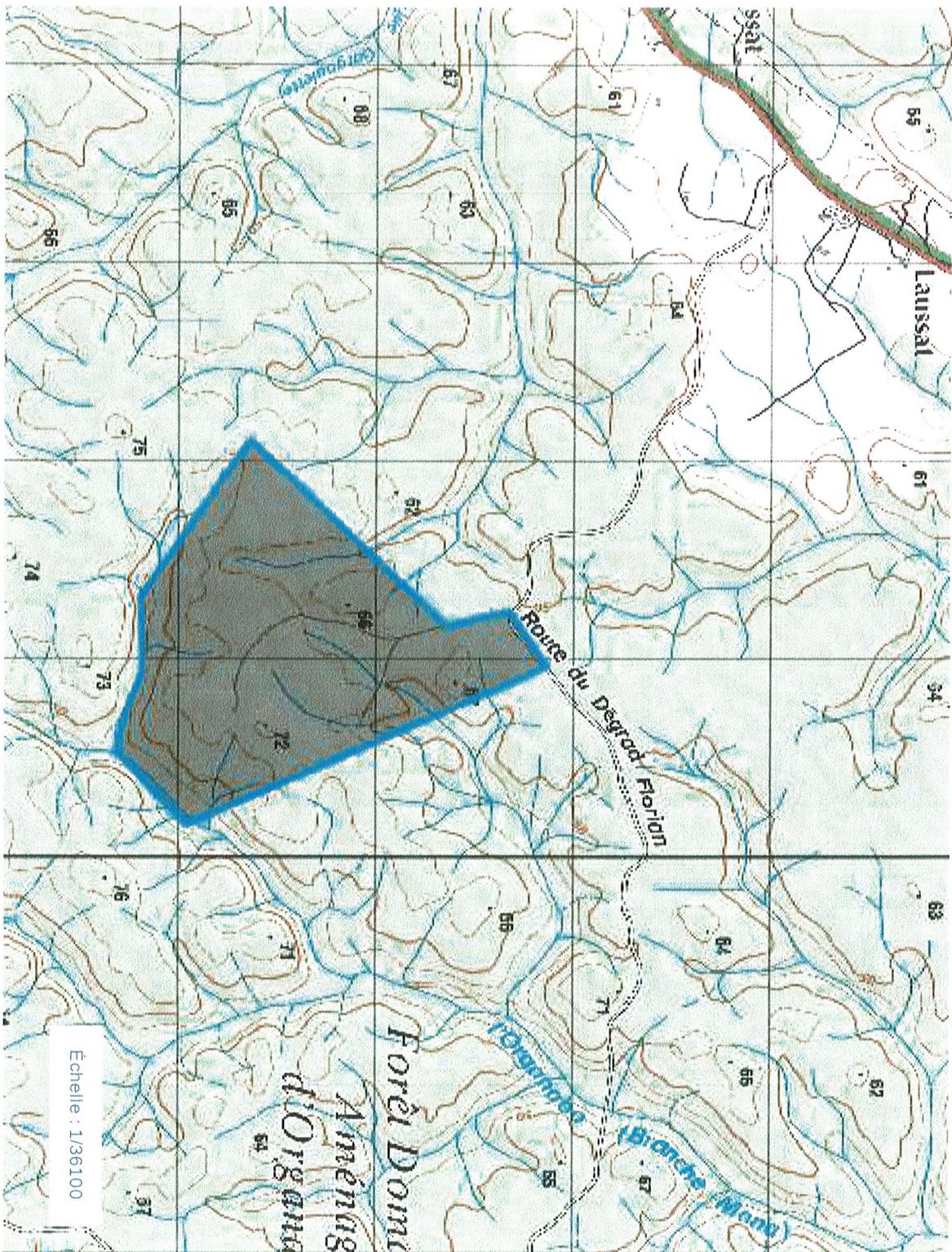


# Outil du Foncier Agricole de Guyane



IDENTIFIANT : 12760

NOM : BENTH

PRÉNOM : Lohan

SURFACE DEMANDÉE : 210,78

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 217903.86 y : 604366.68

- Borne 2 :

X : 218837.16 y : 605358.31

- Borne 3 :

X : 218768.22 y : 605681.79

- Borne 4 :

X : 219049.27 y : 605867.39

- Borne 5 :

X : 219844.70 y : 604047.92

- Borne 6 :

X : 219473.50 y : 603687.33

- Borne 7 :

X : 219250.78 y : 603745.66

- Borne 8 :

X : 219070.48 y : 603825.20

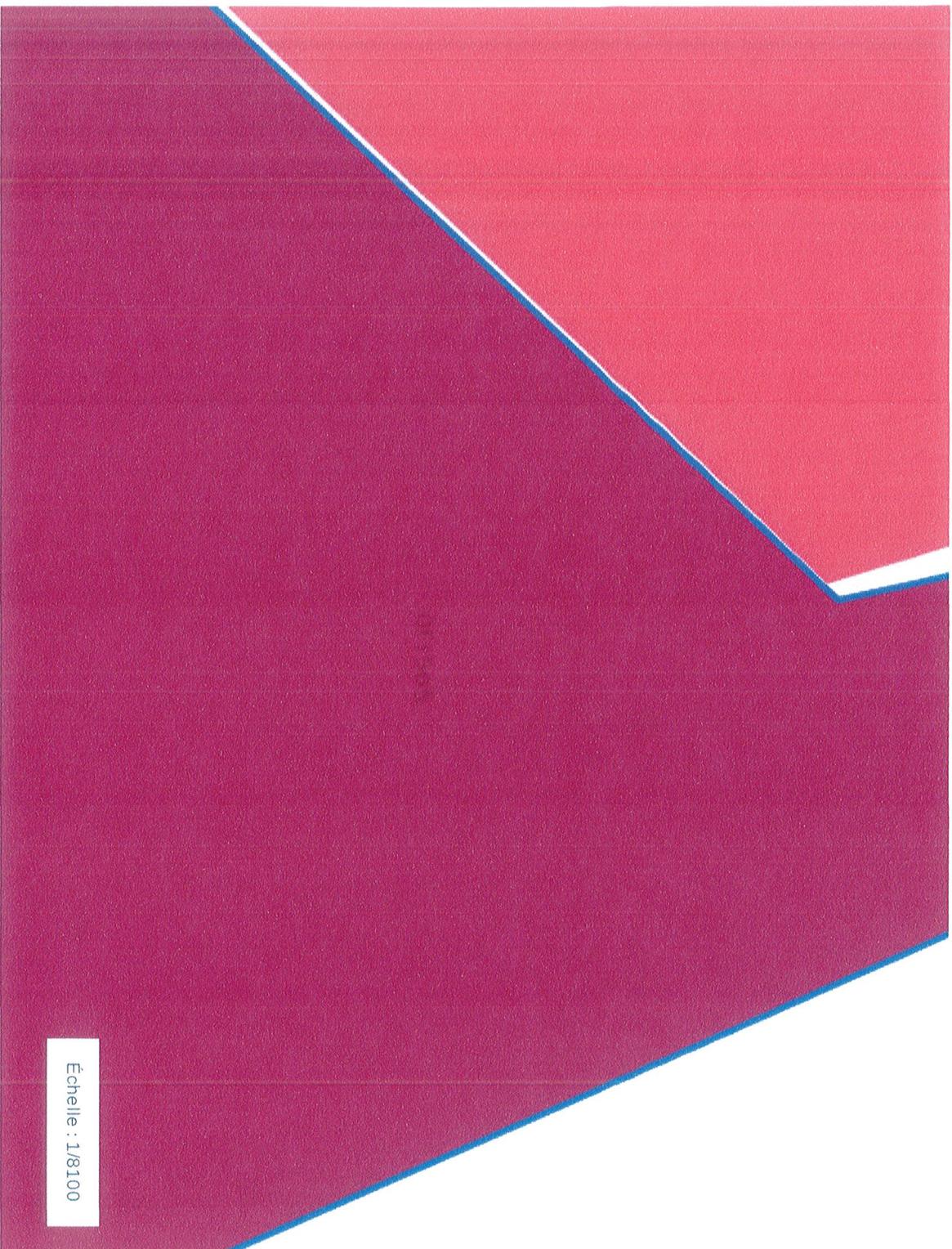
document imprimé le 10/08/2021

Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.



*Lo et Appro...*

# Outil du Foncier Agricole de Guyane



IDENTIFIANT : 12760

NOM : BENTH

PRÉNOM : Lohan

SURFACE DEMANDÉE : 210,78

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 217903.86 Y : 604366.68

- Borne 2 :

X : 218837.16 Y : 605358.31

- Borne 3 :

X : 218768.22 Y : 605681.79

- Borne 4 :

X : 219049.27 Y : 605867.39

- Borne 5 :

X : 219844.70 Y : 604047.92

- Borne 6 :

X : 219473.50 Y : 603687.33

- Borne 7 :

X : 219250.78 Y : 603745.66

- Borne 8 :

X : 219070.48 Y : 603825.20

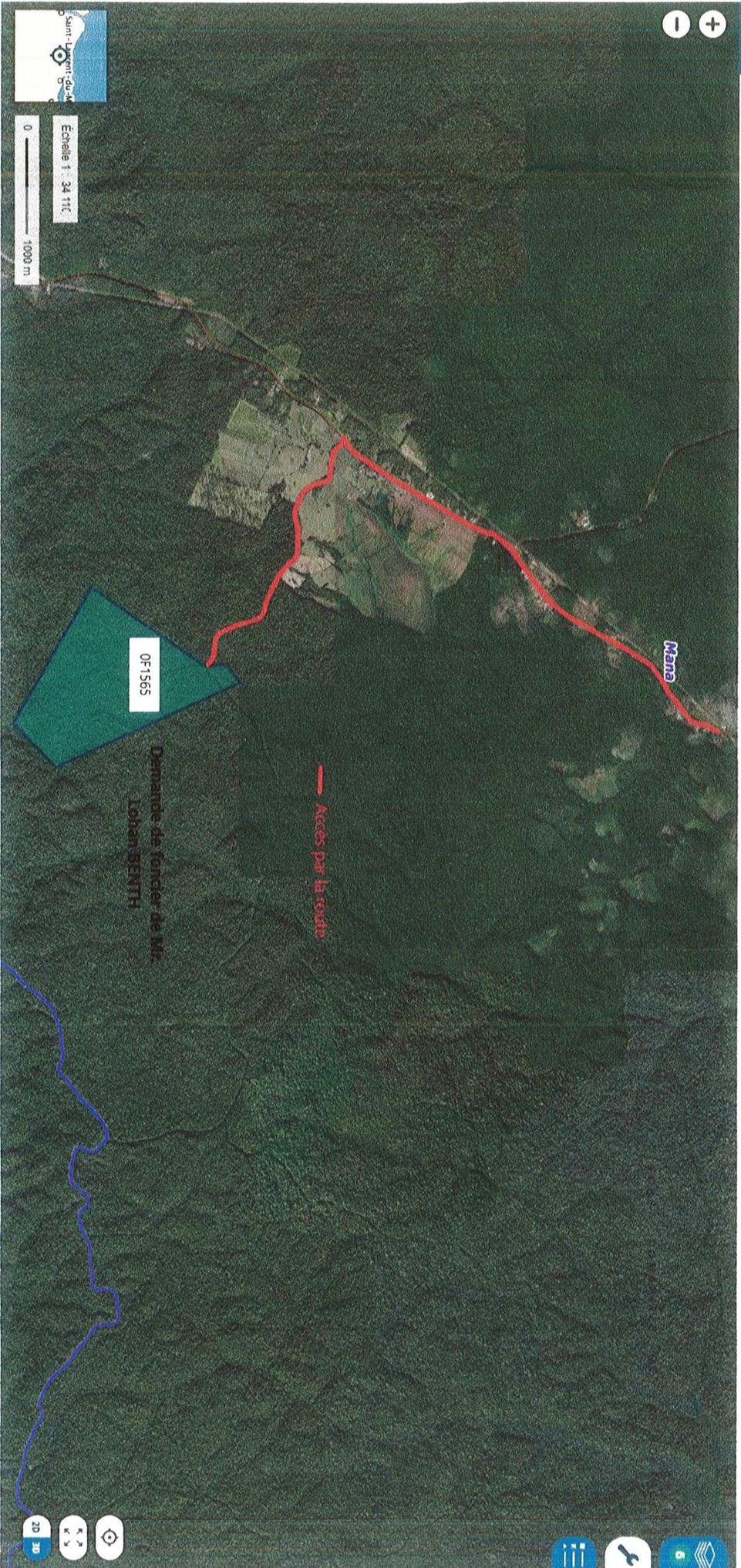
Echelle : 1/8100

document imprimé le 10/08/2021

Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.

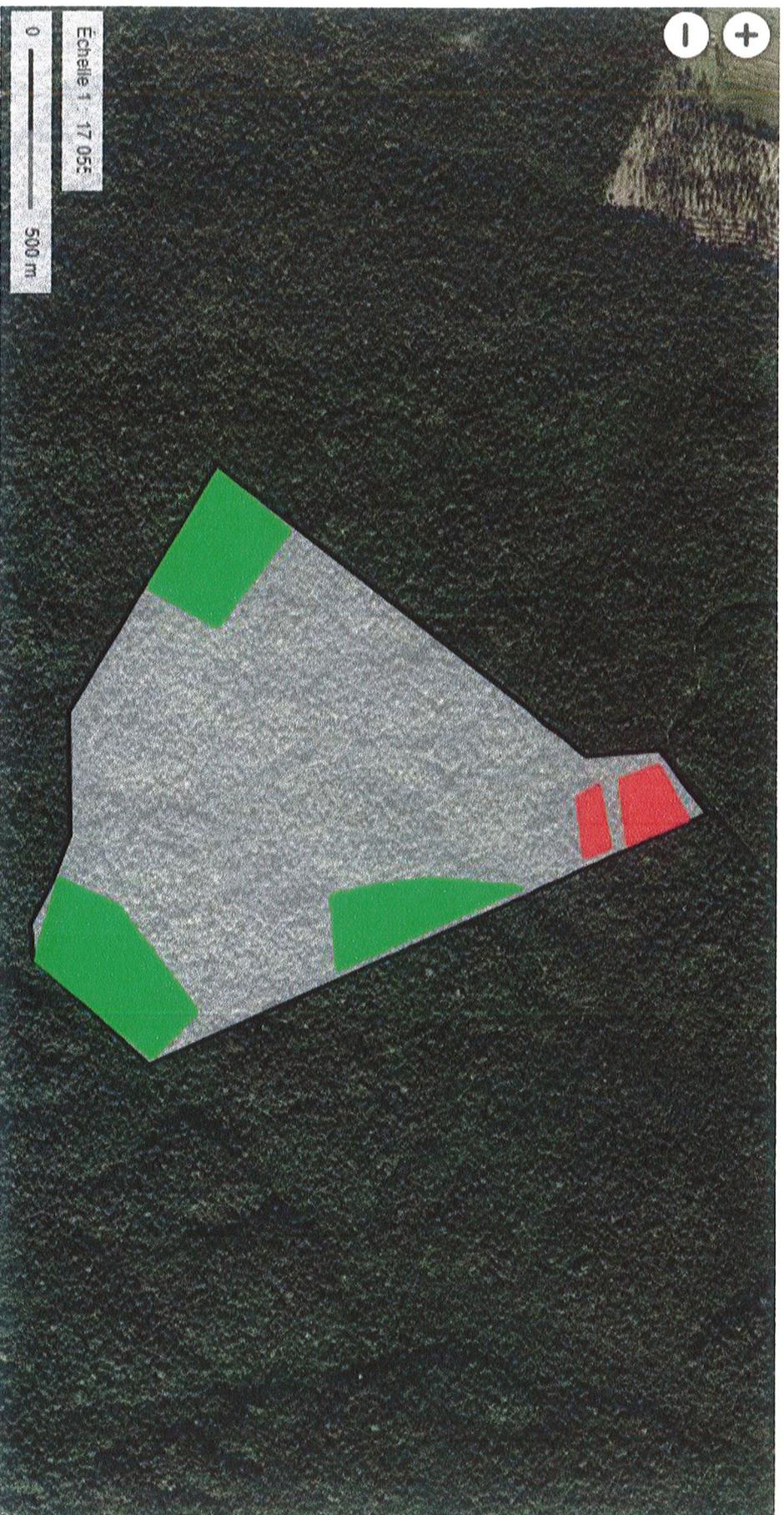


*Loret Approuvé*

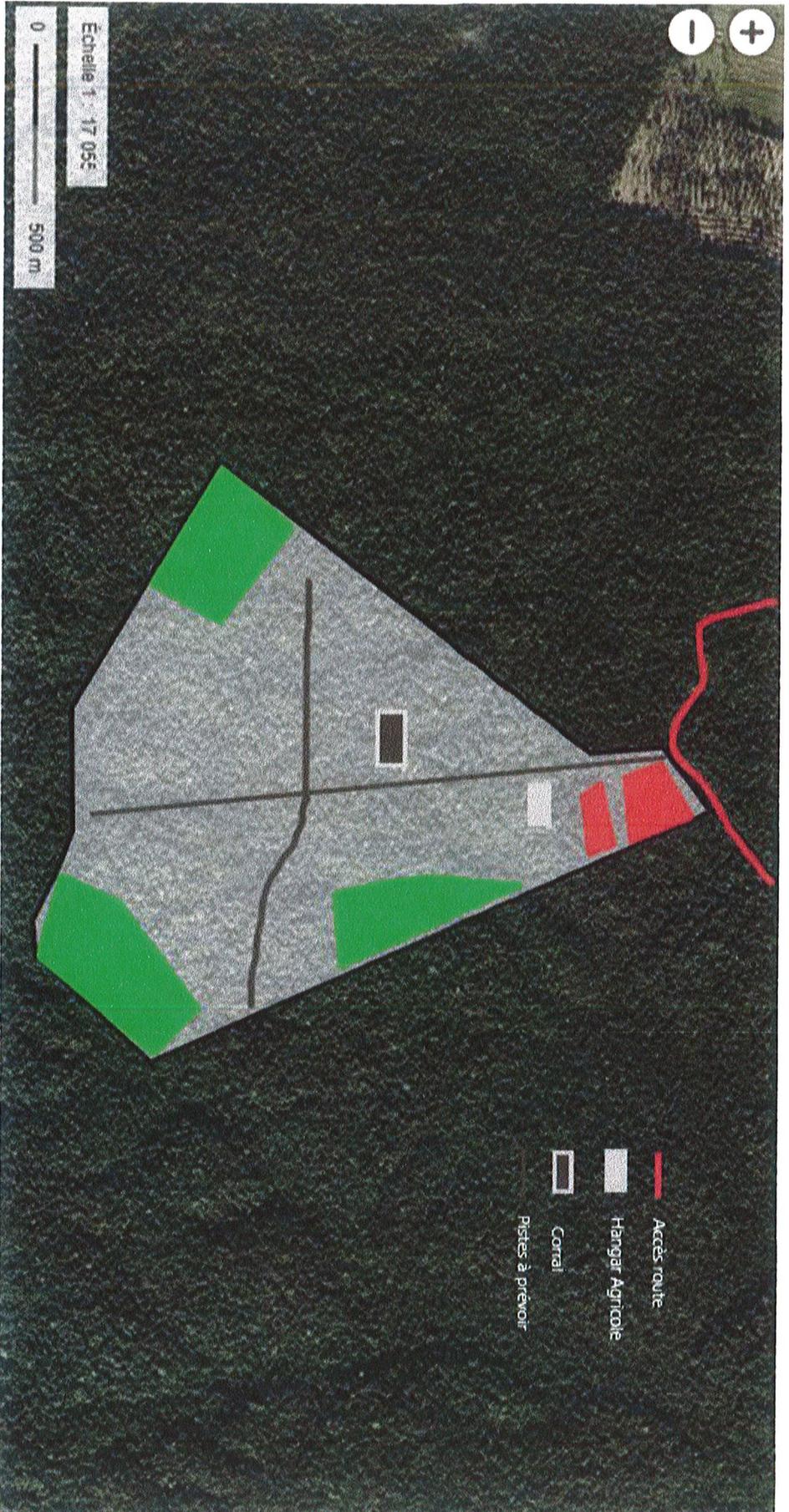


Lu et approuvé

## COMPLEMENTS D'INFORMATION PROJET D'INSTALLATION DE MR LOHAN BENTH



- En vert : zones boisées laissées à l'état naturel (environ 15% de la surface totale soit 30 hectares).
- En rouge : zones de cultures vivrières d'une surface totale de 4 hectares (plantain, manioc et patates douces)
- En blanc : zones dédiées aux pâturages de bovins (150 hectares)



- Aménagement de pistes (emplacement provisoire) de 5 mètres de largeur et de 600m, 700 m et 1784 m de longueur (mesures provisoires)
- La construction d'un hangar agricole et d'un corral est prévue sur la parcelle, une fois les travaux de défrichement terminés.

L'emplacement des aménagements et des zones présentés ci-dessus ne sont que provisoire. Les zones cultivées ainsi que les zones boisées à conserver ne peuvent être prévu à l'avance. Elles feront donc l'objet d'une réévaluation une fois la demande de foncier de Monsieur Lohan BENTH accordée. L'emplacement des espaces à conserver sera également discuté avec les entreprises spécialisées dans la défriche et sera réétudié sur place.

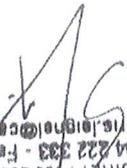
→ **Travaux postérieurs à la défriche :**

Préparation du sol pour la plantation de plantes fourragères (semis de Kikuyu) : gyrobroyage et labour seront donc effectués. Des amendements organiques seront également réalisés tous les 2 ou 3 ans pour l'entretien des parcelles de pâturage (fumier ou NPK).

De plus, des amendements calciques et organiques sont également prévus pour les cultures vivrières.

→ **Aucun forage n'est prévu pour ce projet.**

→ **Monsieur BENTH commencera son activité avec l'achat de 30 génisses et d'un taureau.**

  
ERIC LEIGNEL  
Président  
Conseil  
97351 MATOURY  
SIRET : 539 058 206 00042  
Tel : 0694 222 333 - Fax : 06 97 34 01 21  
Mail : eric.leignel@ericconseil.com

  
de : 17/08/2020  
bon pour mandat  
Lohan BENTH  
"bon pour mandat"  
date et signature

Eric LEIGNEL

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération.

Dans ce cadre, nous avons besoin que vous validiez le présent mandat de représentation auprès des administrations et autres organismes ci-dessus énoncés en nous retournant la présente revêtue de la mention manuscrite : « bon pour mandat », datée et signée.

La société Eric Leignel Conseil sera libre de faire intervenir les professionnels qu'elle juge nécessaire pour le bon avancement du projet, toutes phases confondues.

- La SASU Eric Leignel Conseil se charge :
  - . D'effectuer les différents montages de dossier à chaque étape,
  - . D'effectuer les démarches auprès de l'ASP, de l'OFA, de la DEAL, la CDPENAF, l'autorité environnementale, la Préfecture, la DAAF... et de tous les organismes concernés par le projet,
  - . D'effectuer les demandes de subvention,
  - . De rechercher les intervenants ad hoc pour chaque étape du projet.
- la SASU Eric Leignel Conseil devient l'interlocuteur de l'ensemble des intervenants au projet, notamment, les administrateurs, les investisseurs et financeurs pour toutes les étapes du projet. A ce titre, il est destinataire de l'ensemble des documents relatifs au projet.

Dans ce cadre, nous avons convenu que :

Dans le cadre de votre projet d'installation, vous nous avez fait confiance en nous confiant la mission de vous assister dans vos démarches. Nous vous en remercions.

Monsieur,

Objet : MANDAT

Monsieur Lohan BENTH  
Exploitant agricole en cours d'installation  
Pk 191 RN1 Saut Sabat  
97360 MANA

Le 16 septembre 2020